

Le Ceta sera appliqué provisoirement

■ Dès le 21 septembre, les points relevant de la seule compétence de l'UE entreront en vigueur.

Le Ceta, cet accord de libre-échange entre l'Union européenne (UE) et le Canada va être appliqué "provisoirement" à partir du 21 septembre, ont annoncé les deux parties samedi dans un communiqué commun. Le président de la Commission, Jean-Claude Juncker, et le Premier ministre canadien, Justin Trudeau, qui assistent tous les deux au G20 à Hambourg, se sont mis d'accord sur cette date, soit un peu moins d'un an après sa signature.

Cette application "provisoire" du Ceta se fait en attendant une pleine entrée en vigueur du texte une fois que tous les parlements des pays membres de l'UE l'auront voté. Déjà approuvé par les chambres canadienne et européenne, le passage par les parlements nationaux et locaux pourrait prendre plusieurs années.

Le choix de la date en septembre doit permettre "que toutes les mesures nécessaires pour la mise en œuvre soient prises" d'ici là, est-il expliqué dans le communiqué. Selon un diplomate européen interrogé fin juin, il restait encore quelques détails à régler, comme par exemple la réparti-

tion des types de fromage dans le total du quota notifié à l'accord.

Justin Trudeau avait en personne recommandé auprès de M. Juncker l'application provisoire "le plus tôt possible" de l'accord commercial. L'accord, négocié pendant sept ans, un épais document de 1600 pages, doit selon Bruxelles supprimer plus de 99 % des droits de douane avec Ottawa, et faire progresser de 25 % le commerce de l'Union avec le Canada, son 12^e partenaire commercial.

Points sensibles exclus

L'entrée en vigueur provisoire concerne essentiellement les dispositions relevant de la compétence exclusive de l'UE. Parmi les chapitres provisoirement exclus, se trouve notamment l'un des points les plus sensibles de la négociation : la possibilité donnée à une multinationale investissant à l'étranger de porter plainte contre un Etat qui adopterait une politique publique contraire à ses intérêts, afin de demander réparation, auprès d'un tribunal d'arbitrage. "Il est important que nos entreprises et citoyens, les vrais gagnants de cet accord, commencent à récolter les bénéfices sans plus attendre", ont commenté MM. Juncker et Trudeau. (AFP)